

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE**

**PROCES-VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire.  
Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire.  
Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire.

Messieurs : BOUCHAIN Adrien, DURUPT Jacques, LORRAIN Jérôme, MAGU Michèle,  
MUNIER Hélène, REBILLOT Sylvain.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Joëlle MAIGROT, a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE, excusée.  
Monsieur Julien METTOT, a donné pouvoir à Monsieur Sylvain REBILLOT, excusé.  
Monsieur Flavien FAUCHON, excusé.  
Madame Laly LECLAIR.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14.  
Nombre de conseillers municipaux présents : 10.  
Nombre de votants : 10 Présents + 2 Pouvoirs = 12 Votants.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Philippe CASSAGNE.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE** : Madame Isabelle FORT.

**Date de convocation** : le 22 mars 2023.

\*\*\*\*\*

En préalable à l'ouverture de la réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacky FREMONT, Délégué départemental de la Fondation du patrimoine, venu évoquer le lancement d'une souscription publique relative à la restauration du lavoir des Prussiens et à la création d'un Espace Educatif Forestier.

Monsieur FREMONT précise que la Fondation du Patrimoine est une association créée en 1996, qui perdure grâce au soutien de donateurs et de bénévoles.

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. Sa priorité est la sauvegarde du patrimoine local, non protégé et en péril, dans toute sa diversité : fermes, théâtres, pigeonniers, lieux de culte, châteaux ou milieux naturels.

La délégation régionale agit sur les 4 départements lorrains aux côtés des collectivités, des particuliers et des associations. Elle peut compter sur l'action de ses 30 bénévoles, le soutien des donateurs et l'engagement des adhérents pour sauver plus de 100 sites chaque année. Ainsi, la Fondation du Patrimoine de Lorraine participe activement à la dynamisation de la vie locale, à la création d'emplois, ainsi qu'à la transmission des savoir-faire.

Monsieur FREMONT présente un diaporama qui détaille les différentes missions de la Fondation, ainsi que les projets auxquels elle a apporté un soutien financier.

Les missions de la Fondation sont :

- La sauvegarde du patrimoine.
- Permettre l'accès à la culture pour tous.
- Développer l'économie locale.
- Créer des emplois.
- Transmettre aux générations futures ce qui a été reçu en héritage.

2712 projets ont été soutenus en 2020, 65 millions d'euros ont été reversés aux mairies, 497 millions d'euros de travaux ont été soutenus.

Pour 1€ de don, il y a 21€ de retombées économiques.

Les donateurs peuvent défiscaliser leur don à hauteur de 66%.

Monsieur FREMONT informe l'assemblée que la Fondation apporte également une aide financière aux particuliers afin de financer des travaux de rénovation de leur patrimoine. (aide minimum : 2% du montant des travaux).

Monsieur FREMONT précise qu'il existe 3 clubs de mécènes en Lorraine.

Il est projeté aux élus différentes réalisations de rénovation du patrimoine dans les Vosges.

Monsieur FREMONT explique à l'assemblée le principe d'une souscription, parfois des dons conséquents sont versés.

La souscription dure le temps des travaux. Celle-ci sera lancée en septembre en ce qui concerne la rénovation du lavoir des Prussiens ainsi que la création d'un espace éducatif forestier.

D'autres financements sont apportés par l'Etat, la Région Grand Est ainsi que par le Conseil Départemental.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacky FREMONT pour cette présentation.

Celui-ci quitte la salle à 20h10, Monsieur le Maire ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du procès-verbal des délibérations de la séance du 19 janvier 2023, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

1. Finances communales : souscription publique relative à la restauration du lavoir des Prussiens et à la création d'un Espace éducatif forestier- Convention avec la Fondation Nationale du Patrimoine.
2. **Finances communales-adhésions et participations 2023 :**
  2. Fondation du Patrimoine.
  3. Association des Maires ruraux des Vosges.
  4. Conservatoire d'Espaces naturels.
  5. SMIC des Vosges : participation syndicale budgétaire 2023.
- 6 à 9 SDANC : adhésion de collectivités à la compétence obligatoire contrôle, aux compétences à la carte n° 1 : « Réhabilitation » et n° 2 « Entretien ».
10. SDANC : demande de retrait d'une collectivité.
11. Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest : restructuration du groupe scolaire (école maternelle) : demande de fonds de concours.
12. Finances communales : subventions aux associations et participation à des activités scolaires et extra-scolaires

**2023-03-28-1-Finances communales : souscription publique relative à la restauration du lavoir des Prussiens et à la création d'un Espace Educatif Forestier- Convention avec la Fondation Nationale du Patrimoine.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-07-15-4 du 15/07/2021.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises en ce qui concerne la création d'un Sylvatum- Espace Educatif Forestier et rappelle le plan de financement de ce projet.

Il rappelle également que la Fondation Nationale du Patrimoine, intéressée par cette future réalisation, se propose de lancer une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, afin de financer en partie ce projet, et d'y associer la rénovation du lavoir des Prussiens.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette souscription.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises relative au financement de la restauration du lavoir des prussiens et de la création d'un Espace Educatif Forestier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de lancement de souscription avec la Fondation Nationale du Patrimoine relative à l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, afin de restaurer le lavoir des prussiens et créer un Espace Educatif Forestier.

**2023-03-28-2- Fondation du Patrimoine : adhésion 2023.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Fondation du Patrimoine propose à la commune de renouveler son soutien au moyen d'une adhésion annuelle d'un montant de 200€ (moins de 3 000 habitants).

Monsieur Jacky FREMONT, Délégué Départemental des Vosges, en est le digne représentant. Il est également membre d'honneur de l'Association Saône Lorraine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine **pour l'année 2023 pour un montant de 200€.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

**2023-03-28-3- Association des Maires Ruraux 88 : adhésion 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges, Monsieur Michel FOURNIER, propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 125€, qui comprend l'adhésion départementale : 50€ ainsi que l'adhésion nationale avec l'abonnement au mensuel « 36 000 Communes » : 75€.

Monsieur le Maire précise que cette association défend les communes rurales, il propose de renouveler l'adhésion à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. Jacques DURUPT).

- **SOUHAITE renouveler l'adhésion** de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2023, montant : 125,00€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

#### **2023-03-28-4- Conservatoire d'Espaces Naturels lorraine : adhésion 2023.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conservatoire d'Espaces Naturels lorraine propose à la commune de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 soit un montant de 10€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels lorraine pour un montant de 10€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

#### **2023-03-28-5- SMIC des Vosges : participation syndicale budgétaire 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges est fixé à **510,00 € pour l'année 2023** pour la commune de Monthureux-sur-Saône.

Le chiffre de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 914 habitants.

C'est une cotisation forfaitaire par tranche de 10 habitants avec une cotisation de base de 60 € pour les 20 premiers habitants + 5€ par tranche de 10 habitants supplémentaires (soit 60€ + 90 tranches de 10 habitants X 5€ = 450€ **soit un total de 510,00€**).

Cette participation communale sera acquittée celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 65568 du budget communal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à **510,00 € pour l'année 2023**.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article **65568** du budget communal **pour l'exercice 2023**.

**2023-03-28-6- Syndicat départemental d'assainissement non collectif : compétences à la carte n°1 et 2 : demande d'adhésion de collectivités.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est membre du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges (SDANC) pour l'exercice de la compétence obligatoire relative aux missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le SDANC a proposé à la commune d'adhérer aux compétences optionnelles, dites « à la carte », relatives aux missions facultatives de l'assainissement non collectif, cela en complément de la compétence obligatoire déjà exercée par le Syndicat.

Ces compétences optionnelles étaient :

- Compétence à la carte n°1 : Réhabilitation.
- Compétence à la carte n°2 : Entretien.

Par délibération n° 2020-06-25-5 du 25/06/2020, la commune a décidé d'adhérer à ces deux compétences optionnelles.

Par délibération n°01/2023 du 16/02/2023, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges a accepté la demande d'adhésion de :

- 7 nouvelles collectivités pour la compétence à la carte n°1 : « Réhabilitation » : Ameuvelle, Belmont sur Vair, Lironcourt, Malaincourt, Relanges, Rupt sur Moselle, Saint-Etienne les Remiremont.

Par délibération n°2/2023 du 16/02/2023, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges a accepté la demande d'adhésion de :

- 4 nouvelles collectivités pour la compétence à la carte n°2 : « Entretien » : Ameuvelle, Malaincourt, Relanges, Saint-Etienne les Remiremont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion à la compétence à la carte n°1 : « Réhabilitation », et à la compétence à la carte n°2 « entretien » concernant les collectivités citées dans les délibérations n°01/2023 et n° 02/2023 du 16/02/2023 du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges.

**2023-03-28-7- Syndicat départemental d'assainissement non collectif : Substitution de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) aux communes et EPCI adhérents.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°03/2023 du 16/02/2023, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges a accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges aux 3 compétences (compétence obligatoire, compétences à la carte n°1 : Réhabilitation et n°2 : Entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges aux trois compétences du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges.

**2023-03-28-8- Syndicat départemental d'assainissement non collectif : Extension de périmètre concernant la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV).**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°04/2023 du 16/02/2023, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges a accepté l'extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer pour que celui-ci puisse intervenir sur l'ensemble des communes de la CCGHV. A été acceptée également la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges aux 3 compétences (compétence obligatoire, compétences à la carte n°1 : Réhabilitation et n°2 : Entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges aux trois compétences du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges.

**2023-03-28-9- Syndicat départemental d'assainissement non collectif : demande de retrait d'une collectivité.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°05/2023 du 16/02/2023, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif des Vosges a accepté la demande de retrait de la commune de Maxey sur Meuse.

Cette décision est justifiée par le fait que la commune a :

- ✚ Un projet concret d'assainissement collectif.
- ✚ La volonté d'assurer un service ANC de proximité avec un SPANC communal (règlement de service approuvé), mais en faisant appel à un prestataire pour la réalisation des contrôles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune de Maxey sur Meuse.

**2023-03-28-10- Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest : restructuration du groupe scolaire (école maternelle) : demande de fonds de concours.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-04-15-3 du 15/04/2021.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest avait sollicité un fonds de concours auprès de la commune de Monthureux-sur-Saône dans le cadre de l'accord portant sur la participation financière des communes aux investissements réalisés dans les écoles.

Le projet d'investissement portait sur le bâtiment de l'école maternelle qui a toujours connu des problèmes au niveau de l'espace sanitaire (problème de sur ou de sous pression d'eau), d'intimité pour les enfants (absence de cloisonnement) et enfin d'un nombre de sanitaires trop limité (6 sanitaires enfants et un adulte).

Il portait également sur la réfection du sentier primaire-maternelle entre les deux bâtiments qui permet aux élèves maternelles de se diriger vers l'aire de bus et vers la cantine voisine située au collège. Ce sentier s'avérait difficile d'utilisation par temps humide car constitué en grande partie par des matériaux type concassé qui s'est délité au fil du temps et partiellement enherbé.

Par délibération du 15/04/2021, le Conseil Municipal avait accepté de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest en vue de participer au financement de la restructuration du groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône, à hauteur de 5 731,68 €, pour les huisseries et les cheminements extérieurs.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 19 759,07€ (changement des huisseries également dans les sanitaires).

Le bilan financier s'établit ainsi :

**Montant des travaux :**

| Poste   | Montant HT        |
|---|-------------------|
| Accès arrière-école maternelle<br>Reprise Accès PMR primaire<br>Reprise Sentier maternelle primaire | 23 714,45€        |
| Menuiseries   | 23 790,00€        |
| Plomberie/sanitaires  | 11 595,43€        |
| Démolition/Gros œuvre   | 19 915,74€        |
| Electricité   | 10 484,05€        |
| Maitrise d'œuvre  | 6 800,00€         |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>96 299,67€</b> |

**Subventions.**

|                              | Montant subvention | Dépense subventionnable | Taux sur dépense subventionnable | Taux sur cout réel |
|------------------------------|--------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Conseil Départemental        | 18 890,00 €        | 76 541,00 €             | 24,68%                           | 19,61%             |
| DETR                         | 30 616,00 €        | 76 540,60 €             | 40,00%                           | 31,79%             |
| CAF                          | 11 726,00 €        | 27 034,00 €             | 43,38%                           | 12,18%             |
| <b>Total des subventions</b> | <b>61 232,00 €</b> |                         |                                  | <b>63,58%</b>      |
| <b>Reste à charge</b>        | <b>35 067,67 €</b> |                         |                                  | <b>36,42%</b>      |
| <b>TOTAL PROJET</b>          | <b>96 299,67 €</b> |                         |                                  |                    |

La demande de fonds de concours portait sur les huisseries et les cheminements extérieurs, pour une dépense prévisionnelle de 32 455,70 € HT éligibles au fonds de concours, le reste à charge était estimé à

11 463,36HT pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes avait sollicité la commune de Monthureux-sur-Saône pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du "reste à charge", soit 5 731,68 €.

Les travaux éligibles au fonds de concours sont les suivants :

|  |  |                    |
|--|--|--------------------|
| Menuiseries MAIRE                                    |  | 13 850,00 €        |
| Eclairage extérieur<br>SAM ECLAIR                    |  | 4 500,05 €         |
| Terrassement   |  | 23 714,00 €        |
| <b>DEPENSES TRAVAUX ELIGIBLES FONDS<br/>CONCOURS</b> |  | <b>42 064,05 €</b> |

Ont été proratisés les frais de maîtrise d'œuvre à 47% (42 064,15€/89 499,67€) soit **3 195,94 €**.

Total éligible fonds de concours = **45 259,99 €**

Subventions : **63,58%**                      Reste à charge : **16 481,49 €**

Fonds de concours demandé (50% du reste à charge) = **8 240,75 €**

Vu la demande de fonds de concours rectifiée en date du 13/02/2023 formulée par la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest pour la restructuration du groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône,  
Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,  
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest en vue de participer au financement de la restructuration du groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône, à hauteur de **8 240,75 €**, pour les huisseries, les cheminements extérieurs ainsi que l'éclairage extérieur, sous réserve des conditions suivantes :
  - Le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu.
  - Le bénéficiaire du fonds de concours doit prendre en charge au moins la moitié du financement résiduel, hors subventions reçues par ailleurs.  
Dans le cas contraire, le fonds de concours est réduit afin de répondre à ces conditions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.



### 2023-03-28-11- Finances communales : subventions aux associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire et Vice-présidente des Pôles 3 et 4, qui informe le Conseil municipal que la commission N°3-4 Gestion de Développement touristique, d'animations et de communication s'est réunie le 15 mars 2023 afin d'étudier les dossiers de demande de subventions déposés par les différentes associations.

Le budget alloué aux associations pour 2023 : 12 500€ comme l'année précédente.  
Madame FLIELLER donne lecture du montant souhaité pour 2023 et du montant proposé par la commission.

Elle explique l'augmentation de la subvention pour la Batterie Fanfare : les 29 et 30 avril, cette dernière organise un rassemblement de 3 fanfares. Le but est de proposer des concerts durant tout le Week end.

Le budget prévisionnel de cet évènement est estimé à ce jour à 7 200€, somme importante que notre batterie locale aura beaucoup de mal à absorber seule sans risquer de mettre à mal son avenir.

Les membres de la commission ont donné un avis défavorable pour les demandes suivantes :

- Maison d'Assistantes Maternelles de Bleurville : il y a une micro-crèche qui existe sur la commune.
- Souvenirs Français-comité de Lamarche.
- Cresus.
- Association « Maison pour Tous de Darney ».

Monsieur le Maire valide les propositions de la commission et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations suivantes :

| <b>ASSOCIATIONS</b>           | 2022 | Demandé pour 2023 | Proposition pour 2023 |
|-------------------------------|------|-------------------|-----------------------|
| Cie L'Odyssée                 | 3000 | 3000              | 3000                  |
| ELISS                         | 1000 | 2500              | 1000                  |
| Batterie Fanfare              | 1500 | 1500              | 2000                  |
| FC Darney Val de Saône        | 1400 | 1500              | 1500                  |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers  | 850  | 850               | 850                   |
| ADPL                          | 500  | 500               | 500                   |
| ADMR                          | 350  |                   | 350                   |
| Club Vosgien                  | 300  | 300               | 300                   |
| ADAVIE                        |      |                   | 90                    |
| AFN                           | 150  | 150               | 150                   |
| Association Tennis de table   | 100  | 200               | 100                   |
| ADP 3P                        | 150  | 250               | 250                   |
| Légion Vosgienne              | 130  | 160               | 160                   |
| JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) | 0    | /                 | 200                   |
| <b>TOTAL</b>                  |      |                   | <b>10 450</b>         |

**2023-03-28-12-Finances communales : participation à des activités scolaires et extra-scolaires : voyage à Fribourg.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire et Vice-présidente des Pôles 3 et 4, qui informe le Conseil municipal que le collège de Monthureux-sur-Saône a fait parvenir une demande de subvention concernant un séjour proposé aux collégiens :

- voyage à Fribourg en famille d'accueil, du 5 au 8 juin : pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : participation maximum des familles : 367€ : 3 monthurolois(e)s sont inscrits à ce voyage.

Les membres de la commission proposent qu'une somme de 80€ soit allouée à chaque participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 80 € par enfant inscrit au voyage à Fribourg du 05 au 08 juin à savoir :

- DROUILLY Eliot
- MALARDE Emma
- POULET Victor

Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège de Monthureux-sur-Saône.

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 65733 sur l'exercice 2023- budget général.

**2023-03-28-13-- Finances communales : participation à des activités scolaires et extra-scolaires : stage plein air à Embrun.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire et Vice-présidente des Pôles 3 et 4, qui informe le Conseil municipal que le collège de Monthureux-sur-Saône a fait parvenir une demande de subvention concernant un séjour proposé aux collégiens :

- stage plein air de 5 jours du 12 au 16 juin à Embrun (Hautes Alpes) pour les élèves de 6ème et 5ème avec participation des familles de 333€. 3 monthurolais(e)s sont inscrits à ce stage.

Les membres de la commission proposent qu'une somme de 80€ soit allouée à chaque participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** (1 abstention : Madame Aurore PETITCOLIN) :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 80 € par enfant inscrit au stage plein air à Embrun de 5 jours du 12 au 16 juin à savoir :
  - GEORGEL Antoine
  - MALARDÉ Camille
  - PETITCOLIN Stella

Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège de Monthureux-sur-Saône.

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 65733 sur l'exercice 2023- budget général.

Informations :

Municipales et communautaires

Monsieur le Maire fait part aux élus des remerciements des familles de :

- Madame Raymonde MARQUELET
- Madame Annick née BERTIN
- Monsieur Léon ARTEL

pour l'envoi d'une carte de condoléances par la commune, suite au décès de ces personnes.

Monsieur le Maire signale que 25 personnes se sont présentées au don du sang du 25/01/2023. L'Établissement Français du Sang remercie la commune pour la mise à disposition gratuite de la Maison Pour Tous.

Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges, remercie la municipalité pour l'envoi du dernier bulletin municipal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été publié sur la plateforme X Marchés le 07 février 2023 concernant l'Espace Educatif Forestier.

Ce marché comportait deux lots : lot n°1- Terrassement Cheminement Gros Oeuvre et le lot n°2- Ouvrages extérieurs bois.

La date limite de remise des plis était le vendredi 10 mars 2023.

Aucune offre n'a été déposée pour le lot n°1 et une offre a été reçue pour le lot n°2.

La commune consulte actuellement diverses entreprises de travaux publics afin d'obtenir des devis pour le lot n°1.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une entreprise de pompes funèbres souhaite acquérir une parcelle sur la commune afin d'y construire un funérarium. Un terrain situé lieu-dit Les Peutgeots était pressenti, or, étant situé en zone UX, il n'est pas possible d'y construire un bâtiment destiné à recevoir du public.

Une autre parcelle située à proximité, en zone UB (constructible), a été proposée à l'entreprise. La commune a sollicité les héritiers (13 personnes) afin d'obtenir leur accord concernant la vente de cette parcelle.

L'acte de succession, qui n'avait pas été réalisé au décès de la propriétaire, ainsi que l'acte de vente à l'entreprise, seront rédigés par le notaire.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le dossier de candidature concernant l'installation d'une brigade mobile, a été transmis aux services concernés.

Ce dossier a reçu le soutien des parlementaires ainsi que de Madame la Préfète des Vosges.

L'installation pourrait se faire dans un premier temps à raison de :

- Locaux administratifs à la Maison France Services avec des garages mis à disposition.
- Plusieurs possibilités de logements.

Monsieur le Maire relate la rencontre des partenaires de Darney-La Vôge, Forêt d'Exception avec le Comité National d'Orientation (CNO) qui s'est déroulée du lundi 20 mars au mercredi 22 mars.

Les membres du CNO ont été accueillis dans les locaux de l'ENSTIB pour la présentation des actions FODEX, sous le haut patronage de Madame la Préfète des Vosges et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Les jours suivants, ont été visitées les communes de : Plombières les Bains, Raon aux Bois, Xertigny, les Voivres, la Vôge les Bains, Fontenoy-le-Château, Gruey les Surances.

Le CNO a beaucoup apprécié la visite de la vallée de l'Ourche et son ancienne abbaye de Droiteval, avec ses belles forêts domaniales entre Claudon et Martinville. Visite de l'entreprise Merrain International à Monthureux-sur-Saône commentée par Monsieur le Directeur, Jean-Marc PERNIGOTTO.

Visite du futur Espace Educatif Forestier des Prussiens avec présentation du programme pédagogique par Monsieur le Principal du collège, Denis JEANJACQUOT.

Pour finir, différentes interventions ont eu lieu à Villotte, dont la présentation de Natura 2000 par Monsieur Pierre CHAMPAGNE.

Monsieur le Maire informe les élus que les baux de chasse (2 lots) arrivaient à échéance au 31 mars 2023. La société de chasse de Monthureux-sur-Saône a souhaité louer 138 ha 70 supplémentaires (le lot n°1 concerne 165 ha 50).

Le locataire du lot n°2 a souhaité conserver l'intégralité du lot soit 587 ha 90.

Afin de renouveler à l'amiable ces deux baux de chasse et ne pas avoir à les soumettre par adjudication, un accord entre les deux locataires sera formalisé par l'intermédiaire d'une convention qui sera signée par les personnes concernées.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une réunion de concertation et de préparation aura lieu le lundi 03 avril prochain, salle du Conseil Municipal, dans l'objectif de créer un collectif citoyen ou/et une confrérie ou une fédération, afin d'organiser cet évènement festif depuis plus de 50 ans qu'est la Foire au Boudin.

Monsieur le Maire rappelle également les Portes ouvertes au collège du Pervis qui se dérouleront le samedi 1<sup>er</sup> avril, de 09h00 à 12h00.

Monsieur le Maire signale les prochaines manifestations et assemblées générales auxquelles il invite les élus à y assister :

- A.G de l'Office du Tourisme le mercredi 29 mars à 20h00 dans les locaux de la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest à Darney.
- A.G de Groupama : le jeudi 30 mars à la Maison Pour Tous, à 20h00.
- A.G de la Compagnie l'Odyssée : vendredi 31 mars 2023 à 20h30 à la Maison des Associations.
- Réunion d'information des sociétaires du Crédit Agricole, le jeudi 06 avril à 19h30 au gymnase de Darney.
- Festival Nature'Images à Tignécourt, le week-end des 15 et 16 avril, inauguration le samedi 15.

Le dernier bulletin du Sicotral sera prochainement distribué. Il y est proposé l'achat de composteurs de 300 litres avec un guide du compostage ainsi qu'un bio-eau de 7 litres, au prix de 30€ le kit.

Monsieur le Maire félicite les services techniques pour la réalisation de jolis bancs très colorés. L'un a été installé Place de la République, l'autre le long de l'ancienne voie ferrée.

Monsieur Philippe CASSAGNE informe les élus que, pour répondre à la demande croissante des besoins en stationnement à l'aire de camping-cars aux jardins du Presbytère, 6 places supplémentaires ont été créées par les services techniques, ce qui porte à 12 places disponibles ce site, avec mise à disposition gratuite d'eau, de sanitaires et possibilité de vidange des eaux usées.

Monsieur Philippe CASSAGNE informe également les élus que des travaux de renouvellement de la couche de roulement dans la traversée de l'agglomération de Monthureux sur Saône sont prévus la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2023. Cela concerne la Rue du Château ainsi que la traversée du Mont de Savillon.

Ces travaux seront effectués par la société Eurovia, cela consiste par la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en enrobés.

Préalablement à la réalisation de ces travaux de chaussée, la commune a procédé à une vérification technique de son réseau.

C'est aussi le reste à charge de la commune.

Pour ce faire, la commune a demandé à la société Véolia d'effectuer une remise à niveau de certains de ses ouvrages, et notamment les regards et les bouches à clé de notre réseau implantés dans la chaussée.

Les travaux par Véolia seront effectués à partir de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

La société ASR travaux -équipement effectuera la remise en peinture thermoplastique des passages piétons et des marquages de places de parking.

Les travaux de peinture seront effectués un mois après le renouvellement de la couche de roulement des deux sections (séchage d'un mois).

Monsieur Philippe CASSAGNE informe l'assemblée que les travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides place de la République, sont pratiquement terminés.

La municipalité a souhaité s'équiper en borne de recharge pour apporter un nouveau service de proximité.

Monsieur CASSAGNE précise qu'il n'était pas possible d'installer cette borne de recharge sur le parking de l'Hôtel de Ville, faute de place.

C'est au Syndicat d'Electricité des Vosges (SDEV) que la commune a transféré la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le SDEV prend en charge la totalité des coûts d'investissement de la borne (environ 20 000€) et également 50% des frais d'exploitation et de maintenance de l'équipement.

Il reste à charge de la commune 1 000€/ an qui prend en compte le système de paiement, la localisation sur les sites et les applications.

Monsieur Jacques DURUPT informe les élus que dans l'excellente revue trimestrielle intitulée « la Nouvelle Revue Lorraine », n°66, sont publiés :

- un article sur la merranderie de Monthureux-sur-Saône, rédigé par Monsieur Alain BEAUGRAND.
- un article sur l'inauguration du Monument aux Morts en 1922, rédigé par lui-même.

#### Questions diverses.

Pas de questions diverses.

#### Questions du public :

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.